



NI MENDICITÉ BUDGÉTAIRE, NI SUPPLÉTIFS DE L'ORDRE POUR UN RÉARMEMENT POLITIQUE DU PLAIDOYER DES RADIOS ASSOCIATIVES

Lettre ouverte aux équipes des radios associatives, à leurs bénévoles, salarié·es et représentant·es syndicaux et fédéraux (SNRL, CNRA, Les Locales).

Émetteur : Association Libre à Toi • Radio Cause Commune (Paris 18e)

Diffusion : 93.1 FM Paris & DAB+ • cause-commune.fm

100% BÉNÉVOLE

0% PUBLICITÉ

TIERS-SECTEUR

39 M€
DOTATION FSER DEMANDÉE
(PLANCHER)

0,0077 %
PART DU BUDGET DE L'ÉTAT (790
RADIOS)

54,2 M€
MONTANT RÉEL INDEXÉ SUR LES
COÛTS

-44 %
ATTAQUE BUDGÉTAIRE SUBIE AU
PLF 2026

À l'approche de l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2027, le tiers-secteur de la radiodiffusion s'apprête à livrer une nouvelle bataille budgétaire pour sa survie. Le 16 septembre 2026, le Syndicat National des Radios Libres (SNRL) et la Confédération Nationale des Radios Associatives (CNRA), réunis sous la bannière des Locales, ont rendu public leur premier communiqué de presse faisant suite à leur audition parlementaire.

Disons-le d'emblée, il n'y a ici aucune ambiguïté : **nous partageons et soutenons sans réserve l'exigence d'une dotation du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) portée à 39 millions d'euros en 2027.** C'est un plancher vital en dessous duquel la pérennité de dizaines d'antennes et de centaines d'emplois non délocalisables est directement menacée.

L'IMPÉRATIF D'UNE LUCIDITÉ POLITIQUE PARTAGÉE

Mais soutenir cette revendication chiffrée nous oblige à une critique radicale de la manière dont elle est aujourd'hui défendue. À la lecture de ce communiqué, nous éprouvons un profond malaise politique. Vouloir préserver l'outil sans porter un regard lucide sur le discours qui l'accompagne serait une faute. On ne sauvera pas les radios associatives en adoptant le lexique de leurs fossoyeurs, ni en négociant le poids de nos chaînes comme nous l'avons déjà dénoncé.

Il est nécessaire et désormais urgent de réarmer politiquement notre plaidoyer. C'est le sens des propositions et des alertes formulées dans les pages qui suivent.

1. LE PIÈGE DE LA CONTRITION : NE SOYONS PAS LES BONS ÉLÈVES DE NOTRE PROPRE DISPARITION

Le communiqué des fédérations s'ouvre sur une concession préventive qui sonne comme un renoncement et cela nous alarme :

« Conscientes de la situation des finances publiques, les deux organisations ne demandent pas ce rattrapage intégral [...]. Nous savons ce que c'est que de faire des efforts : nous en faisons depuis vingt ans. Ce que nous demandons, ce n'est pas un privilège, c'est une visibilité. »

– SYLVAIN DELFAU, PRÉSIDENT DU SNRL

Cette posture de « bon élève » de l'austérité budgétaire est un piège ! En déclarant par avance que nous comprenons « la situation des finances publiques », nous validons le dogme néolibéral qui fait de la dépense culturelle et démocratique une variable d'ajustement légitime pour l'État.

Faut-il rappeler qu'au cours des vingt dernières années, pendant que nos radios absorbaient l'inflation sans revalorisation, l'État a distribué chaque année des dizaines de milliards d'euros d'allègements fiscaux et de subventions sans contrepartie aux grandes industries et aux groupes de médias marchands ?

Se vanter de « savoir faire des efforts depuis vingt ans », ce n'est pas faire preuve de sens des responsabilités, c'est juste acter notre propre déclassement. Demander le strict respect d'un fonds créé par la loi n'a jamais été un « privilège », et nous n'avons pas à nous excuser d'exiger les moyens d'accomplir nos missions dont on continue de devoir rendre compte chaque année auprès du régulateur en dépit de l'affaiblissement de nos ressources.

De la même manière, qualifier la menace d'une coupe de 44 % l'an dernier de simple « stop and go budgétaire » relève au mieux de l'aveuglement. Il n'a jamais s'agit d'un incident technique ou d'une erreur de pilotage : depuis des années, nous faisons l'objet d'offensives politiques délibérées qui visent directement les médias indépendants non marchands. Traiter une attaque structurelle comme un égarement de gestionnaire condamne à revivre le même chantage chaque automne. Nous y sommes et pas avec les bonnes armes.

2. NI POMPIERS LOW-COST, NI SUPPLÉTIFS DE L'ORDRE : REFUSER LA DÉRIVE SÉMANTIQUE

Le communiqué mentionne l'audition des fédérations par M. Philippe Ballard, député du Rassemblement National et rapporteur pour avis de la commission Médias. Ce contexte rend d'autant plus inquiétant le glissement discursif opéré dans le texte :

« Au-delà de l'antenne, les radios associatives [...] participent à de nombreux plans communaux de sauvegarde [...]. La place de la radio n'est plus à démontrer dans les territoires en crise, à l'image de leur investissement en première ligne lors des incendies en Gironde, montrant une nouvelle fois le rôle essentiel des radios associatives dans l'information de proximité. »

– COMMUNIQUÉ SNRL / LES LOCALES, 16 SEPTEMBRE 2026

Les radios libres et citoyennes sont-elles désormais réduites à devenir des auxiliaires de la sécurité civile et des vigies anti-incendie ?

Nous mesurons l'attachement de nos antennes à leurs bassins de vie. Mais tenter de séduire un rapporteur d'extrême droite en axant le plaidoyer sur l'ordre, la gestion de crise et les plans de sauvegarde communaux est une impasse politique. De même, rejouer la rengaine dépolitisée d'une « décision prise à Paris contre les territoires ruraux » calque mot pour mot la rhétorique populiste réactionnaire.

Ce n'est pas « Paris » qui étouffe les radios : c'est un choix idéologique d'assèchement des biens communs et de la parole libre, à Paris comme en zone rurale. Les radios associatives ne sont pas des services de secours à bas coût chargés de pallier le retrait des services publics. Elles sont d'abord des outils d'émancipation collective, d'éducation populaire, de débat d'idées, d'expérimentation culturelle et de pluralisme sans compromission marchande.

3. LES TROIS PILIERS D'UN PLAIDOYER POLITIQUE OFFENSIF

Pour construire un véritable rapport de forces face au gouvernement et au Parlement, nous devons substituer à la mendicité défensive un argumentaire ferme, fondé sur le droit, l'économie réelle et le combat démocratique :

A LE FSER N'EST PAS UNE AIDE SOCIALE, C'EST UNE CONTREPARTIE STATUTAIRE

Rappelons les fondements de la loi du 30 septembre 1986 : l'État a strictement limité les ressources publicitaires des radios associatives de catégorie A (plafonnées à 20 % de leur chiffre d'affaires, et souvent bien moindres par choix délibéré de non-commercialisation des ondes). En contrepartie de cette exclusion organisée du secteur marchand, la puissance publique s'est engagée à financer l'expression radiophonique locale non commerciale. Le FSER n'est pas une faveur accordée à des associations indigentes : c'est la dette contractuelle de la République pour garantir que la parole citoyenne n'appartienne pas aux seuls annonceurs et oligarques.

B DÉNONCER LE DEUX POIDS, DEUX MESURES DES AIDES PUBLIQUES

Chaque année, des centaines de millions d'euros d'aides à la presse et au secteur audiovisuel sont versés à des groupes détenus par des milliardaires (Bolloré, Křetínský, Arnault, Niel). Ces capitaux publics subventionnent des entreprises qui détruisent des emplois, délocalisent et concentrent les médias pour en faire des outils de propagande politique et idéologique. Pendant ce temps, pour 0,0077 % du budget de l'État, 790 radios associatives font vivre 3 000 emplois non délocalisables et offrent chaque jour des milliers d'heures d'antenne sans publicité. Chaque euro versé au FSER va directement à la création, à la formation citoyenne et au lien social, sans aucune captation de rente actionnariale. L'État n'a aucun problème d'argent : il acte un choix politique qui affecte directement l'espace démocratique.

C LE TIERS-SECTEUR RADIOPHONIQUE EST UN COMMUN DÉMOCRATIQUE VITAL

Dans un paysage médiatique dominé par la concentration, l'hystérisation des débats et la banalisation des idées d'extrême droite, les radios associatives ouvrent le dernier espace d'antenne libre : un tiers-secteur autogéré, non marchand, ouvert aux luttes sociales, à la critique écologique, aux cultures minorées, aux savoirs partagés et à la souveraineté technologique. Couper le FSER ou le laisser s'éroder, c'est organiser méthodiquement l'asphyxie de la démocratie.

4. PASSER DE LA NÉGOCIATION D'ANTICHAMBRE AU FRONT COMMUN DES ANTENNES

L'an dernier, la tentative de coupe de 44 % a été repoussée grâce à une levée de boucliers sur le terrain. Mais cette victoire n'a fait l'objet d'aucune capitalisation politique de fond. Taire une bataille gagnée, c'est s'obliger à la rejouer à zéro chaque automne et nous y sommes.

APPEL À L'ENSEMBLE DES RADIOS ASSOCIATIVES ET À LEURS REPRÉSENTANTS

Nous appelons l'ensemble des radios associatives : radios de lutte, radios culturelles, étudiantes, rurales, urbaines ou confessionnelles, ainsi que nos représentants syndicaux et confédéraux, à relever le niveau de notre ambition :

1. **Portons la demande des 39 millions d'euros la tête haute** : pas comme un compromis résigné, mais comme le minimum républicain absolu dû à l'exercice de la liberté d'expression.
2. **Sortons des couloirs parlementaires feutrés** : emparons-nous de nos propres antennes pour expliquer à nos auditrices et auditeurs ce qui se joue. Mutualisons nos fréquences, au-delà de nos autorisations, et faisons de cette bataille budgétaire un débat public sur la propriété des médias et la démocratisation des ondes.
3. **Construisons un front commun sans complaisance** : interpellons les parlementaires de tous les bancs républicains, non sur leur compassion pour les « petites radios », mais sur leur responsabilité politique face à l'effondrement du pluralisme.

« IL NE S'AGIT PAS D'AUMÔNE. NOUS DÉFENDONS LE BIEN COMMUN ET IL EST TEMPS DE L'AFFIRMER ET DE L'ASSUMER. »



ASSOCIATION LIBRE À TOI • RADIO CAUSE COMMUNE

22 rue Bernard Dimey, 75018 Paris • contact@radiocausecommune.fr

CAUSE-COMMUNE.FM